

Loïc MARION
CNRS-Université Rennes1
Campus Beaulieu
35042 RENNES Cedex

Rennes, le 9 juin 2016
Monsieur J.C. LEMASSON
Maire
44860 St-Aignan de Grand-Lieu

Lettre ouverte

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, vous ne manquez aucune occasion médiatique, comme hier soir au débat organisé par TéléNantes, Radio France L.A. et Presse Océan, pour véhiculer une rumeur, celle de la nuisance de l'actuel aéroport de Nantes sur la faune du Lac de Grand-Lieu, inventée par le président pro-NDDL des Ailes pour L'ouest, Monsieur Mustière, tout simplement pour contrer l'argument bien réel celui-là que fait peser NDDL sur la biodiversité remarquable de ce site.

Cette rumeur ne repose sur aucune étude, et contredit totalement l'avis de la Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Environnement et mes propres observations menées en tant que directeur de la Réserve Naturelle Nationale de Grand-Lieu pendant 24 ans, et chercheur CNRS spécialiste de ce lac depuis 1970, notamment de ses oiseaux.

Voici 40 ans, j'avais déjà fait ce constat de l'innocuité des avions sur la faune du lac, tout en formulant une simple hypothèse de précaution à vérifier si le trafic sur le lac augmentait fortement (incluant les petits avions). C'était avant que la Réserve Naturelle ne soit créée, laquelle interdit le survol du lac à moins de 300 m d'altitude. Depuis, toutes les populations d'oiseaux du lac sont surveillées en permanence, ce qui a prouvé que cette limite de survol était largement suffisante pour n'entraîner aucune gêne. Et il n'y a jamais eu de largage de kérosène sur le lac contrairement à ce que votre ex 1^{er} adjoint que vous présentez comme naturaliste a prétendu auprès de la Commission Nationale du Débat Public que vous avez pilotée sur les rives du lac, ce qui a représenté une manipulation manifeste de ladite Commission.

Je vous demande donc de cesser de me citer de manière déformée pour soutenir vos allégations.

Je sais que vous ne supportez pas la présence de l'actuel aéroport qui contrarie vos projets et ceux de Nantes Métropole d'urbaniser librement une partie importante du périmètre situé entre le lac et Nantes, ce que vous ne pouvez pas faire actuellement à cause du périmètre anti-bruit. Or ce périmètre complète les protections du lac (Loi Littoral, Site classé), malheureusement limitées aux rives proches du lac, notamment parce que 8 communes sur 9 ceinturant le lac, dont la vôtre, s'étaient opposées au classement du site en 1978. Certes votre commune souffre du bruit, mais tous les habitants de votre commune se sont installés en toute connaissance de cause près de cet aéroport vieux de près d'un siècle. La vocation d'une commune située près de pistes et près d'un lac comme Grand-Lieu n'est pas de développer indéfiniment l'urbanisation sur ces rives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Loïc MARION

